



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU VUACHE**

Vulbens, le jeudi 4 février 2021

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 3 FEVRIER 2021 A VULBENS

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 22
Nombre de délégués présents : 14
Nombre de délégués votants : 14
Date de convocation : 27 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois février à dix-huit heures trente, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Vulbens, sous la présidence de madame Sylvie RINALDI, Présidente.

Présents : MERY L., CHAUMONTET D., ROTH J.-L., LAPRAZ L., CHATELAIN C., MERMIER M.-C., OCTAVE T., DUPARC J., FOL Y., EXCOFFIER D., BARANSKI F., EXCOFFIER Y., RINALDI S., FOL C.,
Excusés : VALLENTIEN J., KOCH V., PERROTIN C., FUHRMANN P., CESMAT F., MARTINET S., LAUREAU P., BARBIER C., DUPONT L., BORDON J., CHAYS F.,
Invités : RICHARD R., RIESEN J., PATRY S.

Madame Sylvie Rinaldi, Présidente du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV), accueille les membres du comité syndical dans la salle du Fort du Centre ECLA de Vulbens.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente expose l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Bilan des actions réalisées par le SIV,
- Désignation du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu de la séance du 01/12/20,
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2020. Affectation des résultats,
- Vote des Contributions communales et du Budget primitif 2021,
- Rémunération accessoire 2020 de Madame Jocelyne Debulle,
- Engagement dans le projet d'Atlas de la biodiversité communale. Sollicitation d'une subvention auprès de l'OFB,
- Aide du Département de la Haute-Savoie :
 - o Entretien des itinéraires de promenades et de randonnées / 2021 – 2023,
 - o Pose du matériel de signalétique / SID2.
- Questions diverses.

BILAN DES ACTIONS REALISEES PAR LE SIV :

Madame la Présidente invite Stéphane Patry à présenter le bilan des actions réalisées par le SIV depuis le 1^{er} décembre 2020 :

- **Mardi 1^{er} décembre** / Chaumont : Intervention des élèves du Bac Pro GMNF (Gestion des milieux naturels et de la faune) de l'ISETA (Institut des Sciences, de l'Environnement et des Territoires d'Annecy), sur la friche à molinie sur argile du Pré Jarvan : débroussaillage manuel (notamment sous la ligne à haute tension) et maîtrise de l'avancée des lisières, avec exportation des déchets de coupe en périphérie du site. Responsables / Encadrants : Thierry Friedrich de l'ISETA et David Jaskot d'ENEDIS.
- **Début décembre** / Versant nord-est du Vuache : Seconde et dernière phase de travaux du contrat Natura 2000 « Forestier » confié à l'Office National des Forêts (ONF), consistant à entretenir et à améliorer 14 des 35 clairières forestières créées en 2014 sur le massif du Vuache (21 clairières ont été entretenues en 2019/2020) : maintien des milieux ouverts (recépage des ligneux de plus d'un mètre, billonnage et mise en andain des rémanents) et réalisation de travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers en lisières, pour offrir une transition moins marquée entre le milieu ouvert et la forêt, augmentant ainsi les effets de lisières (écotones) au profit de certaines espèces.
- **Mercredi 9 décembre** / Vulbens : Présentation de la version finale du Plan d'interprétation autour de la frontière franco-Suisse (Avusy, Chancy, Valleiry et Viry), réalisé par l'Atelier 963, dans le cadre du Contrat de Territoire ENS "Vuache Champagne Genevois" / Fiche action n°20. Le scénario d'interprétation proposé a pour objectifs de surprendre le visiteur et de lui faire ressentir le lieu et son "esprit", plutôt que de lui donner directement de l'information sur place (panneaux, tables de lectures, etc.). Cette information pourra par contre être disponible via d'autres outils (numériques ?). Ce concept original apporte une vraie complémentarité avec les supports existants, installés de part et d'autre de la frontière. Cette première étape étant achevée, la seconde étape consistera à valider le type de mobilier, à définir les aménagements, à choisir l'infographie, à rédiger les textes, etc.
- **Vendredi 11 décembre** / Présilly : Livraison du nouveau centre technique Salève-Vuache, installé dans la Zone Artisanale « Les Grands Prés ». Rappelons que depuis le début des années 2000, l'équipe technique du Syndicat Mixte du Salève (SMS) et du SIV était hébergée temporairement par les communes membres des deux syndicats, à titre gracieux, dans des conditions souvent précaires (déménagement environ tous les deux ans). Aussi, il était devenu indispensable de lancer la construction d'un bâtiment, permettant d'accueillir convenablement les services techniques et de stocker le volume important de matériel (véhicule 4x4, remorques, tronçonneuses, débroussailleuses, mobilier de balisage, panneaux d'information, expositions temporaires, etc.).
- **Mercredi 23 décembre** / Chevrier : Le SIV a été victime dans la nuit du 21 au 22 décembre 2020, d'un acte d'incivilité avec le dépôt d'un camion de déchets sur le parking de la RD 1206 à Chevrier (propriété du SIV / Point d'information touristique, équipé de tables de pique-nique). Pour éviter que d'autres citoyens "peu scrupuleux" ne complètent ce tas de déchets, le SIV a entièrement nettoyé le site (deux voyages à la déchetterie de Vulbens, remorque et 4X4 pleins) afin qu'il retrouve son usage et ses conditions d'accueil. Un article est paru dans la presse (Dauphiné Libéré et Messenger).

Yann Fol est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre 2020.

DELIBERATIONS :

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 / M14 :

Madame Sylvie RINALDI et monsieur Luc MERY ne participent pas au vote.

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BARANSKI, premier Vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Madame Sylvie RINALDI, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		41 148.11 €		38 413.97 €		
Opérations de l'exercice	28 371.70 €	38 813.65 €	195 250.05 €	179 410.11 €		
TOTAUX		10 441.95 €	15 839.94 €			
Résultats de clôture		51 590.06 €		22 574.03 €		74 164.09 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		51 590.06 €		22 574.03 €		74 164.09 €
RESULTATS DEFINITIFS		51 590.06 €		22 574.03 €		74 164.09 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 / M14 :

Monsieur Luc MERY ne participe pas au vote.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;
 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le comité syndical, ouï l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par Monsieur le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 / M14 :

Monsieur Luc MERY ne participe pas au vote.

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 et notamment le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de **51 590.06 €** et le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **22 574.03 €**,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

Le comité syndical, ouï l'exposé de Madame la Présidente, après avoir délibéré, à l'unanimité, Décide d'affecter les résultats de la section d'investissement et de la section de fonctionnement comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté **+ 51 590.06 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) **+ 22 574.03 €**

CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2021 :

Monsieur Luc MERY ne participe pas au vote.

Sur proposition de Madame la Présidente, le comité à l'unanimité adopte la nouvelle répartition des contributions communales 2021 (présentée ci-dessous), avec un **coût par habitant fixé à 4 €** :

	Population légale au 1 ^{er} janvier 2021	Participation fixe (1)	Participation Proportionnelle (2)	TOTAL
Chaumont	514	1 338 €	1 645 €	2 983 €
Chênex	827	1 338 €	2 646 €	3 984 €
Chevrier	606	1 338 €	1 940 €	3 278 €
Clarafond-Arcine	1 057	1 338 €	3 383 €	4 721 €
Dingy-en-Vuache	718	1 338 €	2 299 €	3 637 €
Jonzier-Epagny	839	1 338 €	2 686 €	4 024 €
Savigny	956	1 338 €	3 059 €	4 397 €
Valleiry	4 925	1 338 €	15 760 €	17 098 €
Vers	911	1 338 €	2 916 €	4 254 €
Viry	5 379	1 338 €	17 213 €	18 551 €
Vulbens	1 671	1 338 €	5 347 €	6 685 €
TOTAL	18 403	14 718 €	58 894 €	73 612 €

(1) Participation fixe correspondant à 20 % des contributions communales réparties à raison de 1/11ème par commune

(2) Participation proportionnelle correspondant à 80 % des contributions communales réparties au prorata du nombre d'habitants

BUDGET PRIMITIF 2021 :

Monsieur Luc MERY ne participe pas au vote.

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 246 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 87 330 €

Davide Excoffier revient sur les dépenses d'investissement prévues en 2021 et notamment sur les installations de voiries / compte 2152 (mobiliers de balisage, panneaux d'information, équipements touristiques, etc.). Il remarque que le montant est très supérieur à celui de 2020 et s'interroge sur la capacité de l'équipe technique à poser l'ensemble du matériel.

Stéphane Patry explique qu'effectivement, la charge de travail des deux agents techniques du Syndicat Mixte du Salève, mis à la disposition du SIV à raison de 4 mois par an, est de plus en plus importante. Il rappelle que le réseau de sentiers pédestres balisés sur les deux territoires (38 communes) dépasse maintenant les 600 km ! La perspective d'embauche d'un troisième agent ou la fin de la mise à disposition et l'embauche d'un agent technique à temps plein pour le SIV, seront à étudier dans les années à venir. Une discussion à ce sujet doit être engagée prochainement entre les présidentes des deux structures. Il explique cependant que pour l'année 2021, l'équipe technique devrait pouvoir réaliser l'ensemble des travaux programmés ; En effet, une partie du mobilier a déjà été installée en 2020, mais n'a pas encore été facturée, ce qui explique la somme importante inscrite au compte 2152.

Yann Fol pense qu'il faut également étudier la possibilité du bénévolat, en déléguant par exemple certaines missions qui demandent peu de technicité. Sylvie Rinaldi rappelle que lors d'une précédente réunion, elle a proposé à tous les délégués du SIV de veiller aux équipements du syndicat installés sur leur commune, afin de signaler toute absence ou détérioration.

REMUNERATION ACCESSOIRE 2020 DE MADAME JOCELYNE DEBULLE :

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que Madame Jocelyne DEBULLE, comptable à la mairie de Vulbens, effectue chaque année pour le syndicat l'ensemble des opérations de comptabilité.

Par conséquent et compte tenu de la qualité du travail qui est réalisé, Madame la Présidente propose de verser à Madame Jocelyne DEBULLE une rémunération accessoire pour l'année 2020, équivalent à 50 heures de travail au taux horaire de 16 €. Le montant brut à verser à l'intéressée s'élève donc à 800 €.

Après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** la proposition de Madame la Présidente,
- 2) **DECIDE** de verser à Madame Jocelyne DEBULLE une rémunération accessoire 2020 brut de **800 €**.

ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE :

*Madame la Présidente explique à l'assemblée que l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est une démarche généralement initiée au niveau communal ou intercommunal pour **acquérir et partager** une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné. Il constitue une **aide à la décision** pour les collectivités territoriales, afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.*

Le programme ABC a été lancé en 2010, à l'initiative du ministère en charge de l'Environnement. Depuis 2017, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) soutient financièrement les projets d'ABC portés par des communes et des intercommunalités volontaires, en publiant annuellement un appel à projets (AAP).

En conséquence, Madame la Présidente propose à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache porte le projet d'ABC pour le territoire et dépose un dossier de candidature à l'AAP 2021.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Madame la Présidente,
- 2) VALIDE l'engagement dans le projet d'Atlas de la biodiversité communale,
- 3) AUTORISE madame la Présidente à solliciter une subvention auprès de l'OFB pour ce faire.

Luc Mery explique que la mise en place de cette cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle locale poursuit plusieurs objectifs :

- mieux connaître la biodiversité d'un territoire,
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité,
- faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques locales d'aménagement et de gestion du territoire.

Grâce à ce dispositif, 153 projets d'ABC impliquant 1 407 communes ont déjà pu voir le jour en France ! Le Pays du Vuache sera la deuxième collectivité en Haute-Savoie à mettre en place un ABC après la Communauté de Communes Pays d'Évian - Vallée d'Abondance.

La création d'un comité technique permettra de suivre l'avancement de la démarche.

AIDE DU CD74 POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS PDIPR – 2021/2023 :

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD74) ont signé une convention cadre du déploiement du réseau des sentiers inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Celle-ci indique dans son article 3.10 que : le SIV, collectivité gestionnaire des itinéraires inscrits au PDIPR, s'engage à assurer l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR (débroussaillage, élagage, fauchage, piochage, mise en sécurité, pose ponctuelle de balisage...) en mobilisant en interne ou en externe les ressources nécessaires garantissant la qualité de passage du réseau PDIPR en toute sécurité.

En contrepartie, le CD74 apporte une aide forfaitaire pour l'entretien, qui s'élève à 300 € HT/km sur 3 ans pour les Sentiers d'intérêt Départemental de niveau 1 (SID1), à 200 € HT/km sur 3 ans pour les SID2. Le financement est assuré par la collectivité pour les SIL (Sentiers d'intérêt local).

Elle présente ensuite les modalités de l'entretien et le plan de financement pour 3 ans. 39 km de sentiers sont classés en SID1, soit $39 \times 300 = 11\,700$ €. 73 km de sentiers sont classés en SID2, soit $73 \times 200 = 14\,600$ €. Soit une aide départementale attendue à hauteur de **26 300 €**.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE les modalités de l'entretien et le plan de financement pour 3 ans,
- 2) SOLLICITE le CD74 pour une aide à l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR sur la période 2021 – 2023, dont le montant attendu s'élève à **26 300 €**.

David Excoffier estime que l'aide départementale est conséquente et souhaite qu'elle soit exclusivement consacrée à l'entretien des sentiers du Vuache. Il rappelle que la population est de plus en plus exigeante et qu'elle demande des itinéraires de qualité, tant sur le balisage que sur la praticabilité.

Stéphane Patry rappelle les quatre objectifs inscrits dans le programme d'intervention 2021/2023 : Limiter l'emprise de la végétation, Améliorer la praticabilité du sentier, Assurer la bonne visibilité du balisage et Maintenir la qualité des aménagements.

AIDE DU CD74 POUR LA POSE DU MATERIEL DE SIGNALÉTIQUE :

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le SIV a programmé en 2021 la pose du matériel de signalétique (conforme à la Charte départementale de balisage) pour l'itinéraire « Liaison Grande Traversée du Jura (GTJ) d'Eloise à Chaumont ».

Le SIV s'engage à poser tout le matériel commandé dans un délai maximum de 2 mois après la mise à disposition du matériel. Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD74) accorde une aide à la pose pour ce sentier, classé d'intérêt départemental de niveau 2 (SID2).

Elle présente ensuite un estimatif détaillé des coûts de cette pose, réalisée en régie, qui s'élève à **738.11 €**.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** les modalités de pose du matériel de signalétique pour l'itinéraire « Liaison Grande Traversée du Jura (GTJ) d'Eloise à Chaumont » et son plan de financement,
- 2) **SOLLICITE** le CD74 pour une aide à la pose du matériel de signalétique, dont le montant attendu s'élève à **369 €** (50 % pour les SID2).

QUESTIONS DIVERSES :

1. Luc Mery explique que suite à la proposition de présentation du SIV aux conseils municipaux de Minzier, Contamine-Sarzin, Musièges et Chessenaz, le syndicat a reçu une réponse positive des deux premières communes, pour une présentation dans le courant de l'hiver (dates pas encore arrêtées).
2. L'opération « Bidoyon 2020 » ayant été un succès (plus de 24 tonnes de fruits collectées), des bouteilles de jus de pommes (Bidoyon) et de cidre (Maude) sont proposés à des tarifs réduits pour les communes membres des syndicats. Contacter si besoin Stéphane Patry.
3. Yann Fol propose à l'assemblée de réfléchir à de nouvelles animations ou actions qui pourraient être réalisées au cours du mandat (par exemple en lien avec la randonnée). Chaque commune est invitée à exprimer ses souhaits sur les actions futures du SIV.
Une présentation de la Fédération départementale des Chasseurs de la Haute-Savoie est programmée pour la prochaine réunion du syndicat.
4. Jérôme Riesen de l'ONF présente en image les travaux réalisés cet hiver sur les clairières forestières du Vuache.

Avant de conclure, Sylvie Rinaldi propose à l'assemblée d'organiser la prochaine réunion du SIV le mercredi 31 mars 2021 à 18h30, sur la commune de Chaumont (à confirmer).

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 20h30.

La Présidente,
Sylvie Rinaldi

Le Secrétaire de séance,
Yann Fol